Sainte Foy l'Argentière

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt-et-un
Le : 7 octobre
Le Conseil Municipal de la Commune de STE-FOY-L'ARGENTIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame Karine BERGER
Secrétaire élue : Denise BERTHOLON.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2021.
Compte rendu affiché le : 11 octobre 2021.
Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON / L. BROSSARD D. BERTHOLON / O. VIALLON / C. LOZANO / P. SECKINGER / A. BORRA F. VALAIRE / F. VENET / M. DUPUY / D. PINEL / G. VULPAS.
Absente excusée : B. TRENCHAT.

Gérard VULPAS remercie l'équipe municipale et tout particulièrement Karine BERGER pour les messages de soutien durant les dures épreuves qu'il vient de traverser. Madame le Maire l'accueille et lui souhaite la bienvenue.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 7 octobre 2021 à dix-neuf heures et trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Denise BERTHOLON se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du 9 septembre 2021.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION FOURRIERE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) POUR 2022 :

Madame le Maire soumet à l'assemblée le projet de renouvellement de la convention de fourrière qui permet d'assurer la prise en charge, sur une année, des chiens et de 15 chats en divagation sur la voie publique.

Cette convention est proposée moyennant un montant forfaitaire d'indemnité de 0.60 € par habitant tarif identique à 2021, soit 785.40 € pour la Commune pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, est d'accord pour renouveler cette convention de fourrière et autorise Madame le Maire à la signer.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ACCUEIL DES ELEVES A LA CANTINE DU COLLEGE VAL D'ARGENT :

Les élèves de l'école élémentaire bénéficient de la cantine du Collège Val d'Argent. Ce service, passé en Délégation de Service Public (DSP) au 1er septembre 2018, est assuré par la société 1001 repas. L'accueil est régi par la signature d'une convention entre le

Mairie
18, impasse de la Mairie 69610 Sainte Foy l'Argentière
Tél. 04 74 70 03 95 - Fax 04 74 26 19 12
E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

Département, le Collège et la Commune. Elle est établie pour une durée de trois ans. Elle définit les conditions d'accueil des élèves au Collège et la mise à disposition des locaux de la demi-pension à titre gracieux. Cette convention est arrivée à son terme.

Une nouvelle convention est proposée et prend effet au 1er septembre 2021. Elle est conclue pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention, à l'unanimité des présents.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION PARTAGE ET VIE :

Madame le Maire précise qu'à ce jour la convention avec la Fondation Partage et vie n'a pas été communiquée. Ce point sera reporté au prochain Conseil.

Gérard VULPAS demande à être associé à ce projet.

RENEGOCIATION D'EMPRUNT :

La renégociation du prêt du Foyer Résidence est en cours. Ce point sera reporté au prochain Conseil.

DECISIONS MODIFICATIVES :

** SPL ESCAP'AD : Suite à la création de la Société Publique Locale « SPL ESCAP'AD », décision actée lors du Conseil Municipal du 22 juillet 2021, il avait été décidé que la Commune de Sainte-Foy-l'Argentière devait participer à hauteur de 1 400 €. Les crédits au compte 266 n'ont pas été inscrits au BP 2021, Il convient donc de prendre au compte 020 « dépenses imprévues » la somme de 1 400 €.*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

** Résidence Fidésienne – Acquisition du rez-de-chaussée : Madame le Maire, par principe de précaution, informe que dans le cas où la prochaine échéance relative à l'acquisition du rez-de-chaussée de la Résidence Fidésienne interviendrait avant le vote du budget 2022, les crédits inscrits au compte 2132 928 au BP 2021 ne seraient pas suffisants. Aussi, elle propose de prendre au compte 020 « dépenses imprévues » la somme de 15 000 €.*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

REGLEMENT CONCOURS DES PLUS BELLES MAISONS ET VITRINES DE NOEL :

Madame le Maire informe que la Mairie organise un concours des plus belles maisons et vitrines de Noël ouvert à tous les habitants et à tous les commerces de Ste Foy à l'occasion du 8 décembre. Un règlement a été élaboré par les membres de la Commission. Il précise les conditions d'inscription et les modalités.

Le jury passera le soir du 8 décembre mais n'entrera pas dans les propriétés. Il observera de l'extérieur.

Les personnes qui seront intéressées pour participer à ce concours devront remplir un bulletin d'inscription qui devra être retiré sur demande auprès de la Mairie, des commerçants ou il sera

téléchargeable sur le site internet de la Commune. Trois catégories seront primées. Un jury déterminera un seul gagnant par catégorie.

L'inscription devra être rendue entre le 15 et le 30 novembre 2021.

Pour pallier au fait que des personnes ne vont peut-être pas forcément récupérer un bulletin d'inscription, il est donc proposé de mettre un bulletin d'inscription dans chacune des boites aux lettres des habitants de Ste Foy et des commerçants.

Quant à la fête du 8 décembre, Madame le Maire attend les directives préfectorales.

QUESTIONS DIVERSES :

** Assemblée générale du Réseau Entraide Solidarité : cette assemblée aura lieu le vendredi 15 octobre 2021 à 18 h à l'Espace Juge Pascal. Karine BERGER demande si quelqu'un peut la remplacer car elle ne pourra pas y participer.*

** Ralentisseurs : une suggestion de mettre des ralentisseurs Rue Louis Chaize a été proposée par une personne qui n'a pas souhaité révéler son identité. Madame le Maire regrette cet anonymat. Philippe SECKINGER souligne la vitesse excessive des véhicules sur la Rue Louis Chaize.*

** Réunions diverses :*

- Réunion du 21 octobre : il s'agit de l'avant-première de la présentation du plan guide faite par les ateliers de Montrottier avec la participation de la DDT, CCMDL, SYRIBT …

- Réunion publique du 29 octobre : Madame le Maire précise qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 29 octobre à la salle Est-Ouest à 19 h concernant le plan guide. L'ensemble de la population est invité.

- Plan Communal de Sauvegarde : Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation d'être présent à la réunion du 4 novembre à 18 h 30 à la salle Ouest concernant la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

** Fêtes des Classes en 1 et en 2 : Concernant le défilé des Classes en 1, les classes en 2 et le bal Halloween prévus le dimanche 31 octobre, Madame le Maire précise qu'elle attend les directives imposées par la Préfecture en vigueur à cette date.*

** Club de combat : Denise BERTHOLON précise que le Club de Kung Fu a changé de nom. Il s'appelle le Club de Combat Fidésien.*

** Route de Duerne : Madame le Maire informe que les quilles blanches à l'entrée du village ont été provisoirement retirées par le Département en prévision des travaux de marquage au sol sur cette route.*

** <u>Mot de remerciements</u> :*

- Madame le Maire fait part des remerciements de l'Amicale Laïque pour le versement d'une subvention.

- Denise BERTHOLON remercie pour les travaux qui ont été réalisés dans le bâtiment des Prairies.

** <u>Prochaine réunion de Conseil</u> : Jeudi 18 novembre à 19 h 30.*

La séance est levée à 20 h 50.

FAIT A SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE,

Le 8 octobre 2021,
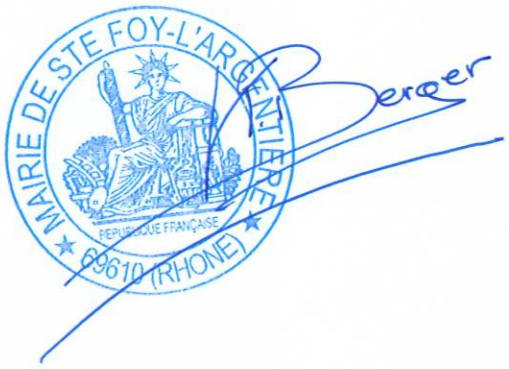
LE MAIRE,
Karine BERGER